



ARRÊTÉ DU MAIRE N°A2025-487SE  
en date du 19 décembre 2025.

COMPOSITION DE LA  
RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC)  
DE LA COMMUNE DE MEYRARGUES.  
MODIFICATION.

FPI/ECD

**Le Maire de la Commune de Meyrargues,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 et L. 2121-29 ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 724-1 à L. 724-14 ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L.161-8 ;

Vu le décret n°2017-930 du 9 mai 2017 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°D2024-54AG du 25 avril 2024 portant création, organisation et délégation de la réserve communale de sécurité civile (RCSC) de Meyrargues ;

Vu l'arrêté n°A2024-317AG du 11 juillet 2024 portant création, organisation et délégation de la RCSC ;

Vu l'arrêté n°A2024-318AG du 11 juillet 2024 portant règlement intérieur de la RCSC ;

Vu l'arrêté n°A2025-31AG du 17 janvier 2025 portant composition de la RCSC de Meyrargues ;

Vu le dernier des arrêtés portant composition de la RCSC n°A2025-249AG du 3 juin 2025 ;

Vu les différents actes d'engagements signés par entre candidats à l'intégration dans la RCSC et le Maire ;

- - - 0 0 - - -

Considérant que le dernier des arrêtés susvisés a fixé la liste des membres de la RCSC de la commune ;

Considérant que de nouvelles candidatures ont été depuis reçues et agréées ; que des désistements ont de même été enregistrés ;

Considérant qu'il convient d'actualiser en conséquence la liste des bénévoles de la RCSC de Meyrargues afin que ses nouveaux membres disposent des droits et respectent les obligations découlant des textes susvisés, qu'ils aient opté pour toutes les missions de la RCSC ou à l'exclusion des patrouilles forestières.

**A R R É T E**

**Article 1 :** La liste des membres de la RCSC de Meyrargues est fixée telle qu'en annexe et se substitue à celle déterminée par arrêté n°A2025-249AG.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

**Article 3 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à M. le Sous-Préfet d'arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité ainsi que, pour information, :

- à Monsieur le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône ;
- à Monsieur le commandant du centre d'intervention et de secours de Meyrargues ;
- à Monsieur le commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Peyrolles-en-Provence ;
- à Monsieur le président de l'association départementale des comités communaux des feux de forêts ;
- à Monsieur le directeur du Grand Site Concors-Sainte-Victoire.

Le Maire de Meyrargues,

Fabrice POUSSARDIN.



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-013-211300595-20251212-A2025\_487SE

**ANNEXE ARRÊTÉ DU MAIRE N°A2025-487SE DU 19/12/2025.**

Membres de la réserve communale de la sécurité civile de Meyrargues au 19/12/2025.

| NOM             | PRÉNOM       |
|-----------------|--------------|
| ARNAUD          | Sébastien    |
| BOUQUILLION     | Michel       |
| COUTON          | Bruno        |
| De ROQUEFEUILLE | Eric         |
| DELWAULLE       | Erik Charles |
| DEVITA          | René         |
| GIRAUD          | Yan          |
| LOGEROT         | Richard      |
| LAVENIR         | Patrick      |
| MAUPERRIN       | Pascal       |
| MOLINARI        | Philippe     |
| PERRUCHOT       | Eric         |
| ROLLAND         | Nadeige      |
| SUDRE           | Thomas       |